



# Charte Éthique

2025

Il est de la responsabilité :

- de chaque collaborateur d'appliquer les règles internes
- de chaque manager de faire respecter les dispositions en vigueur en s'interdisant toute dérogation au présent document

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. L'éthique chez BIOSerinity .....                                    | 2  |
| 1.1 Notre mission .....  | 2  |
| 1.2 Pourquoi une Charte Ethique ? .....                                | 2  |
| 1.3 Comment utiliser la Charte Éthique ? .....                         | 3  |
| 2. Dispositif d'alerte :.....  | 5  |
| 3. Nos règles de conduites.....  | 6  |
| 3.1 Notre éthique en tant qu'acteur de santé .....                     | 6  |
| 3.2 Notre éthique en tant qu'acteur économique .....                   | 10 |
| 3.3 Notre éthique en tant qu'employeur .....                           | 19 |
| 3.4 Notre éthique en tant qu'entreprise citoyenne et responsable ..... | 23 |

## 1. L'éthique chez BIOSerinity

### 1.1 Notre mission

Jour après jour, nous développons des solutions innovantes, contribuant à l'amélioration de la prise en charge des patients grâce à l'alliance entre la recherche, les nouvelles technologies et les professionnels de santé. Ces derniers sont pour nous des partenaires essentiels. Leur expertise et leur engagement renforcent notre mission et donnent tout son sens à notre démarche.

Exigeante, celle-ci repose sur un positionnement unique : l'intégration du meilleur des dispositifs médicaux, de l'intelligence artificielle et de la connectivité pour optimiser le diagnostic et le suivi des pathologies liées aux troubles du sommeil, à la neurologie et à la cardiologie. Fidèles aux valeurs qui nous animent depuis notre création, nous plaçons l'éthique et l'excellence scientifique au cœur de nos activités.

Depuis la Pitié Salpêtrière en 2014, notre rayonnement est passé de national à international. Nous accompagnons les établissements de santé et les professionnels dans leur quête d'une médecine plus précise, accessible et efficace, en leur proposant des solutions à la pointe de l'innovation.

Porté par une vision d'avenir, le groupe BIOSerinity s'impose comme un acteur de référence dans l'univers du diagnostic médical connecté, conjuguant expertise scientifique, engagement sociétal et avancées technologiques au service du bien-être et de la santé.

### 1.2 Pourquoi une Charte Ethique ?

Le Groupe BIOSerinity met l'accent sur une prise en charge complète en alliant technologies médicales de pointe et solutions personnalisées pour les troubles du sommeil, la neurologie et la cardiologie. Cela l'a conduit à bâtir une recherche résolument orientée vers l'anticipation de nouvelles solutions dans le domaine médical. Notre souhait est de servir au mieux les intérêts de tous et en particulier ceux de nos patients. Pour cela, nous développons et fournissons des produits et services de qualité. Le Groupe BIOSerinity se conforme aux principes éthiques applicables à la conduite des affaires et adopte un comportement socialement responsable vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes<sup>1</sup> et de ses collaborateurs. Avec cette Charte Éthique le Groupe BIOSerinity a souhaité formaliser son engagement et fédérer autour de ses valeurs l'ensemble de ses collaborateurs. La charte éthique BIOSerinity a été élaborée pour expliciter les règles qui s'imposent à chaque collaborateur et partenaire<sup>2</sup> afin qu'ils puissent, dans le cadre

<sup>1</sup> Fournisseurs, distributeurs, prestataires, concurrents, professionnels de santé, patients et consommateurs, organismes notifiés, fonctionnaires et représentants de l'Etat.

<sup>2</sup> Fournisseurs, distributeurs, prestataires et professionnels de santé.

de leurs fonctions et activités quotidiennes, agir et prendre des décisions responsables. Dès lors, au-delà du seul respect des lois, cette Charte doit pouvoir aider chacun à faire preuve de discernement et à adopter les comportements éthiques appropriés et attendus, reflet de notre vision et de nos valeurs dans un souci d'amélioration continue.

#### *À qui s'applique cette Charte Ethique ?*

Elle s'applique à tous les collaborateurs, employés et dirigeants, dans le respect des normes nationales, internationales et des législations et réglementations locales. L'implication de tous dans le respect de nos valeurs et de nos principes éthiques nous permettra de mieux réaliser notre mission, et de poursuivre notre essor en y associant l'ensemble de nos parties prenantes. Le Groupe BIOsensitivity attend également de ses partenaires qu'ils adoptent un comportement éthique conforme à l'esprit de cette Charte, notamment dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de travail par l'application des textes internationaux en vigueur.

#### *Rôle des salariés :*

Chaque collaborateur doit prendre connaissance de la Charte Éthique BIOsensitivity, s'engager à la respecter dans le cadre de ses activités et se conformer aux lois et réglementations en vigueur relatives à sa fonction. L'éthique est la responsabilité de tous et cette Charte doit aider chaque collaborateur à agir avec intégrité, et le guider au quotidien. Chacun doit pouvoir anticiper les risques liés à son rôle et à ses responsabilités.

#### *Rôle des managers :*

En raison de ses responsabilités propres et du rôle hiérarchique qu'il exerce, chaque manager est soumis au devoir d'exemplarité et ce, afin d'encourager les collaborateurs à agir de manière responsable et éthique en conformité avec les valeurs du Groupe et à s'assurer que toutes ses décisions sont conformes aux dispositions de cette Charte. Chaque manager doit développer la culture de l'éthique, au sein de ses équipes. Il doit ainsi s'assurer que chacun des collaborateurs qu'il supervise a été formé aux procédures applicables, à la réglementation et à la présente Charte. Il doit promouvoir le respect des règles édictées par la Charte et encourager une communication ouverte sur les préoccupations de chaque collaborateur pour la mise en œuvre de cette Charte. Toute question éthique, même lorsqu'elle est complexe, doit pouvoir être abordée. Chaque manager doit également s'assurer que les objectifs qu'il fixe pour ses collaborateurs sont atteignables en respectant cette Charte.

### **1.3 Comment utiliser la Charte Éthique ?**

Chaque salarié est invité à conserver une copie de la Charte Éthique pour lui-même comme document de référence afin d'y trouver des réponses à ses interrogations quotidiennes. Pour autant, certaines situations sont difficiles à gérer. Prendre des décisions éthiques semble parfois difficile car cela implique bien plus que le simple respect d'un ensemble de règles. Cette Charte doit permettre à chacun de s'interroger sur l'attitude à adopter dans les situations délicates

auxquelles il est confronté dans les relations internes comme externes. Face à une question éthique un collaborateur doit toujours se demander :

- ☰ Est-ce que je respecte toutes les règles en vigueur (lois, procédures internes et codes) ?
- ☰ Saurai-je justifier mes actions et décisions ?
- ☰ Comment mes actions seront-elles perçues par la société ou par nos partenaires ?

Si la réponse à l'une de ces questions est négative ou si des doutes subsistent, la règle d'or est de contacter sa hiérarchie et d'en discuter ouvertement avant d'agir.

## 2. Dispositif d'alerte :

Tout collaborateur confronté ou témoin d' :

- ☰ Un manquement aux règles de la Charte éthique de BIOSerendity ;
- ☰ Un crime ou un délit ;
- ☰ Une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ;
- ☰ Une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union européenne, de la loi ou du règlement ;
- ☰ Une atteinte envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement.

A le choix entre :

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>Signalement interne auprès d'un membre de BIOSerendity :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Supérieur Hiérarchique</li><li>- Conseil d'alerte</li></ul> | <p>Utiliser la ligne MyEthics :</p> <p><a href="mailto:ethics@bioserendity.com">ethics@bioserendity.com</a></p> | <p>Informer directement les autorités judiciaires ou administratives, le Défenseur des droits, ou l'institution/organe de l'Union Européenne compétent.</p> |
|---|---|---|

L'alerte doit :

- ☰ Être émise de bonne foi et sans contrepartie financière directe par une personne physique ;
- ☰ Être fondée sur des informations dont vous avez eu personnellement connaissance si elles ont été obtenues en dehors d'un cadre professionnel ;
- ☰ Décrire les faits de manière objective et précise, en fournissant tous les éléments concrets dont vous disposez au soutien de votre alerte.

Délai de réponse :

- ☰ L'auteur de l'alerte reçoit un accusé de réception sous sept jours ;
- ☰ Après analyse de sa recevabilité, l'alerte fait l'objet d'un traitement dans les trois mois.

Pour plus de détail, le collaborateur est invité à se référer à la charte lanceur d'alerte disponible sur ce lien <https://www.BIOSerendity.com/ethique> ou sur la base documentaire MyHR.

### 3. Nos règles de conduites

#### 3.1 Notre éthique en tant qu'acteur de santé

##### 3.1.1 Le patient et le client au cœur de nos préoccupations

Nous prenons soin de l'Homme dans sa globalité et sa diversité. Pour cela, nous imaginons et développons des solutions novatrices contribuant à son mieux-être, en plaçant l'éthique médicale au cœur de notre action. Nous avons bâti une recherche tournée vers l'anticipation de nouvelles solutions dans le domaine médical.

###### *3.1.1.1 Sécurité et qualité produit - Protection des utilisateurs*

La sécurité et la qualité de nos produits sont pour nous une priorité. À tous les stades de leur cycle de vie, nous respectons les lois, réglementations et normes applicables qui encadrent la recherche, le développement, la fabrication, la promotion et la mise à disposition des produits que nous commercialisons.

- ⌚ Nos activités de recherche et de développement mettent en œuvre des méthodes scientifiques innovantes, souvent issues des travaux de nos propres chercheurs. Tous nos projets de recherche sont dûment validés et font l'objet d'un examen éthique et scientifique. Les informations issues de la recherche clinique sont consignées et conservées conformément à la réglementation applicable ;
- ⌚ De leur conception à leur distribution, nous nous assurons de la sécurité et de l'efficacité de nos produits, quel que soit leur statut, en respectant rigoureusement les standards réglementaires applicables dans les différents pays de commercialisation.

Le Groupe BIOserytity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ⌚ **Respecte** l'ensemble des lois et réglementations qui encadrent la conception, le développement, la fabrication, la distribution, la promotion et la mise sur le marché de nos produits ;
- ⌚ **S'assure** du suivi et de la surveillance de l'innocuité et efficacité de nos produits durant les essais cliniques et tout au long de leur commercialisation, en respectant les obligations légales en termes de vigilances et de sécurité générale des produits ;
- ⌚ **Communique** aux services compétents du Groupe, selon les procédures internes applicables, toute information concernant la sécurité de nos produits ;
- ⌚ **Réagisse** rapidement et prenne en compte toutes remarques relatives à la qualité ou toutes réclamations relatives aux produits, dans une démarche d'amélioration continue et de satisfaction de nos clients, partenaires et patients.

### 3.1.1.2 Devoir d'information et de communication responsable

Le Groupe BIOsensitivity s'engage à informer toutes les parties prenantes de façon claire et transparente et à respecter les normes déontologiques les plus élevées lors de la communication d'informations sur tous ses autres produits.

- ⌚ Nous veillons à la transparence, à l'exhaustivité et la mise à jour de l'information sur la sécurité et la qualité des produits à travers leur certification selon les réglementations applicables ;
- ⌚ Nous respectons l'indépendance des organisations de patients et établissons avec elles des relations intègres et transparentes.

Le Groupe BIOsensitivity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ⌚ **Diffuse** auprès du public uniquement des informations autorisées selon les réglementations et recommandations applicables ;
- ⌚ **Utilise** uniquement des supports de communication approuvés selon les procédures internes et autorisés par les autorités compétentes lorsque la réglementation l'exige.

### 3.1.1.3 Réseaux sociaux

Prendre part aux conversations en ligne peut être une opportunité pour les collaborateurs. Cette occasion de s'ouvrir au monde qui nous entoure, nous l'encourageons et l'accompagnons.

Les réseaux sociaux permettent de partager notre expérience BIOsensitivity, d'illustrer la diversité de nos métiers et d'intervenir sur l'ensemble des sujets qui sont au cœur de nos préoccupations. Nos interventions y sont donc appréciées et jugées tant du point de vue personnel que professionnel. La réputation personnelle de chacun influe sur celle de l'entreprise et vice-versa.

Le Groupe BIOsensitivity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ⌚ **Publie des informations fiables** : au préalable, il est nécessaire de vérifier les sources, de s'assurer de posséder les droits d'auteurs et droits à l'image et au besoin de se renseigner auprès de l'équipe Marketing & Communication ;
- ⌚ **Soit poli et civilisé** : les réseaux sociaux ne sont pas un ring de boxe où les désaccords se règlent à coup de phrases choc ou d'insultes. Si une polémique survient, ne pas hésiter à demander conseil à l'équipe Marketing & Communication ;
- ⌚ **Protège sa vie privée** : chacun a le choix de donner un accès plus ou moins large aux informations publiées, c'est ce qu'on appelle les paramètres de confidentialité. On distingue ainsi les profils dit "ouverts", accessibles et visibles de tous les internautes, des profils "fermés" dont l'accès est limité aux proches ;
- ⌚ **Soit prudent** : attention aux opinions ou croyances exprimées sur les réseaux sociaux ;

- ☰ **Ne publie pas de photos compromettantes** : les photos et images ne doivent en aucun cas porter préjudice à l'entreprise et les arrière-plans ne doivent pas révéler d'éléments confidentiels ;
- ☰ **Ne commente pas** les publications, de ses homologues professionnels. Avant toute publication, demander l'accord à la personne concernée et, en cas de doute, ne citer personne sans son accord ;
- ☰ **Soit loyal** vis-à-vis de la stratégie du Groupe, de ses salariés, de la concurrence. Les critiques sont réservées à la sphère privée et chacun reste responsable de ce qu'il publie ;
- ☰ **Ne publie aucune information confidentielle** : bien garder en tête que ce qui est publié se trouve accessible pour des personnes malveillantes. De manière générale, ne jamais prendre part à une polémique publique sur un sujet en lien avec les activités ou l'environnement du Groupe (réseau de distribution, composition des produits, efficacité, etc.) ;
- ☰ **Respecte le droit** : la diffamation, le dénigrement, l'injure et la menace sont interdits par la loi et pénalement condamnables. Les propos publiés sur internet n'échappent pas à cette règle et engagent donc la responsabilité de celui qui les publie ;
- ☰ **Partage**, s'il le souhaite, les contenus officiels publiés sur les réseaux sociaux du Groupe ou des marques.

### 3.1.2 Éthique dans nos relations avec les professionnels de santé

Notre entreprise s'est donné l'ambition d'accompagner la demande de soin au travers d'une démarche globale. Pour accomplir cette mission, nous forgeons partout en France comme à l'étranger des partenariats de confiance et de proximité avec les professionnels de santé qui prescrivent ou conseillent nos produits. Mieux que quiconque, ils connaissent les besoins de leurs patients.

#### 3.1.2.1 Relation de transparence

Nous interagissons avec les professionnels de santé avec honnêteté, éthique et intégrité, dans le respect des lois et de leur indépendance dans l'exercice de leur art. Nous sollicitons l'expertise et l'expérience des professionnels de santé lorsque le besoin est légitime, et nous veillons à ce que leur rémunération soit équitable et conforme à sa juste valeur. Le Groupe BIOsensitivity s'engage à respecter les réglementations nationales et internationales relatives à la publication de ses liens d'intérêts avec les professionnels de santé.

Le Groupe BIOsensitivity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Agisse avec honnêteté et intégrité** dans le respect des réglementations applicables et de la totale indépendance des professionnels de santé dans l'exercice de leur art ;
- ☰ **Ne propose ou n'offre** quoi que ce soit de valeur à un professionnel de santé ou à une association de professionnels de santé en vue d'influencer le conseil ou la prescription de nos produits et services ;

- ☰ **Respecte**, dans le cadre de collaborations ou de manifestations scientifiques, le caractère raisonnable de l'hospitalité, conformément aux réglementations locales et aux procédures internes susceptibles de s'appliquer.

### 3.1.2.2 Bonnes pratiques promotionnelles

Le Groupe BIOsensitivity réaffirme son engagement à respecter les standards les plus exigeants en matière de promotion de nos produits, quel que soit leur statut. Nous veillons à toujours promouvoir nos produits conformément à leur autorisation de mise sur le marché. Nous interdisons toute promotion de nos produits en dehors de leurs indications ou usages approuvés. Nous prenons le plus grand soin à fournir des informations à jour, exactes, objectives, honnêtes, exhaustives, étayées par des preuves solides et fiables, nécessaires au bon usage de nos produits.

Le Groupe BIOsensitivity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Veille** à diffuser un matériel promotionnel explicite, rigoureux, honnête cliniquement et scientifiquement étayé, établi en accord avec les réglementations locales et validé selon les procédures internes ;
- ☰ **Se conforme** aux bonnes pratiques promotionnelles en vigueur, notamment en termes d'objets promotionnels remis aux professionnels de santé ;
- ☰ **Ne véhicule pas** de stéréotypes dégradants ni ne porte atteinte à la dignité des personnes.

### 3.1.2.3 Hospitalité

Lorsque dans le cadre de manifestations scientifiques ou commerciales, organisées ou sponsorisées, ou lors de prestations de consulting avec les professionnels de santé, nous proposons l'hospitalité, celle-ci doit toujours respecter un caractère ponctuel et professionnel, et uniquement viser à soutenir les discussions professionnelles lors de ces évènements. Toute opération d'hospitalité doit être modeste, raisonnable et secondaire par rapport à l'objectif principal de la réunion.

Le Groupe BIOsensitivity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Respecte** les principes édictés dans la politique en matière de déplacements professionnels ;
- ☰ **Pense toujours à s'interroger** sur le caractère acceptable ou non de certaines invitations, mêmes modestes, et à toujours consulter sa hiérarchie en cas de doute ;
- ☰ **Respecte** les lois et réglementations nationales en vigueur.

### 3.2 Notre éthique en tant qu'acteur économique

Nous agissons de manière éthique, loyale et professionnelle dans nos relations avec l'ensemble des acteurs présents sur le marché.

#### 3.2.1 Respect des partenaires

Au-delà des interactions avec les professionnels de santé et plus généralement avec les parties prenantes, le Groupe BIOSerinity s'attache à respecter l'ensemble de ses partenaires. Nous veillons à toujours agir de manière éthique et professionnelle dans nos rapports d'affaires en instaurant un dialogue cohérent et constructif. Nous œuvrons à développer des relations qui soient profitables à tous et qui puissent apporter des bénéfices durables à nos partenaires. Nous nous efforçons d'être toujours justes et honnêtes dans nos transactions commerciales. S'agissant tout particulièrement de nos fournisseurs :

- ☰ Nous menons une politique d'achat responsable en intégrant les exigences relatives au respect de l'environnement, au progrès social et au développement économique mutuel avec nos fournisseurs ;
- ☰ Nous choisissons objectivement nos fournisseurs en les traitant équitablement et en respectant les procédures d'appels d'offres pour tout achat d'importance significative ;
- ☰ Nous leur demandons de s'engager à respecter les normes éthiques contenues dans notre Charte éthique ainsi que l'ensemble des lois, règlements et codes qui s'appliquent à nos activités et d'accepter d'être audités afin d'évaluer et d'améliorer continuellement le respect de ces principes ;
- ☰ Nous protégeons les informations confidentielles de nos partenaires comme s'il s'agissait des nôtres.

Le Groupe BIOSerinity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Respecte** les règles déontologiques appliquées par l'équipe Achats de BIOSerinity, guide la conduite de nos acheteurs et régit les relations avec nos fournisseurs ;
- ☰ **Traite** objectivement et équitablement les fournisseurs dans le cadre des procédures d'appel d'offres, en excluant tout favoritisme ou discrimination sous quelque forme que ce soit et en privilégiant toujours le meilleur rapport qualité/prix ;
- ☰ **Respecte** les engagements contractuels conclus avec nos partenaires ;
- ☰ **N'hésite jamais** à rappeler et à diffuser nos principes et valeurs auprès de nos partenaires ;
- ☰ **Signale** à sa hiérarchie toute pratique d'un partenaire contraire à nos principes et valeurs.

### 3.2.2 Relations avec les autorités publiques et associations

Les autorités publiques jouent un rôle majeur et sont des acteurs incontournables dans le développement de notre activité. Notre manière de collaborer et d'entretenir des relations transparentes avec les autorités reflète notre intégrité et assure notre crédibilité auprès du public.

Le Groupe BIOsensitivity se conforme aux décisions et réglementations émanant des différentes autorités, qu'elles interviennent au niveau local, national, européen ou international.

- ⌚ Dans le cadre de contrôles ou d'enquêtes, nous devons toujours fournir des informations complètes, précises et justes à ces autorités ;
- ⌚ Nous respectons toutes les obligations de signalement relatives à la sécurité des produits aux autorités compétentes ;
- ⌚ Nous refusons toute assimilation ou association à un parti politique quelle que soit son orientation et ne soutenons ni ne finançons aucune entité publique.

Le Groupe BIOsensitivity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ⌚ **Collabore** pleinement avec les autorités publiques en leur fournissant des informations précises, exactes et complètes.
- ⌚ **Rapporte** toute irrégularité concernant un document du Groupe à sa hiérarchie.
- ⌚ **Conserve** les documents du Groupe
- ⌚ **Ne verse jamais** de paiements de facilitation à un agent public, ni ne lui réserve d'avantages quelconques, directement ou indirectement, qui pourraient, d'une manière ou d'une autre, influencer la manière dont il exerce son activité.

### 3.2.3 Corruption et avantages indu

Qu'elle soit directe ou indirecte (par l'intermédiaire d'un tiers), active ou passive, le Groupe BIOsensitivity condamne fermement toute forme de corruption tant dans le cadre de relations avec les autorités publiques que dans le cadre de relations privées avec ses différents partenaires (partenaires de recherche et développement, industriels et commerciaux, fournisseurs, professionnels de santé, groupes de patients).

- ⌚ Il est ainsi interdit de donner ou de recevoir tout avantage indu, paiement illicite ou versement d'argent ;
- ⌚ Les paiements en espèces sont prohibés ;
- ⌚ Il est important de toujours garder à l'esprit que des comportements visant à influencer de façon illicite ou illégitime le représentant d'une autorité quelconque ou d'un partenaire, risquent de détériorer durablement notre image. Quel que soit l'endroit dans lequel ils interviennent, de tels gestes peuvent, en outre, être à l'origine de sanctions.

Le Groupe BIOSerinity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☒ **Respecte** l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de corruption.
- ☒ **Ne verse ou n'accepte jamais** de pots-de-vin.
- ☒ **Enregistre** toute transaction effectuée avec un tiers en bonne et due forme dans les registres comptables.

### 3.2.4 Cadeaux et Invitations

L'octroi ou l'acceptation de cadeaux sont prohibés. Néanmoins, et sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions, les cadeaux symboliques peuvent être tolérés.

Ainsi le geste doit :

- ☒ Revêtir un caractère modeste, raisonnable et ponctuel ;
- ☒ Être conforme à la réglementation locale ;
- ☒ Être effectué de manière transparente ;
- ☒ Ne pas avoir pour effet d'influencer une décision en faveur de celui qui a effectué le geste ni être considéré comme créant un lien de compromission, de trafic d'influence ou de corruption.

Toute personne travaillant au nom ou pour le compte du Groupe BIOSerinity doit respecter scrupuleusement ces règles quels que soient sa fonction et/ou son lieu d'implantation.

Pour rappel, les interactions avec les professionnels de santé et leurs associations, les patients et les associations de patients sont régies par des dispositifs d'auto-régulation ou des réglementations nationales spécifiques en matière de cadeaux et invitations. Dans l'hypothèse où dans un pays considéré aucun dispositif d'auto-régulation ou aucune réglementation nationale spécifique n'existerait, et pour les seules activités médicales, les interactions avec lesdits tiers seront régies par les Chartes de Bonnes Pratiques adoptées par le Groupe. S'agissant des interactions avec ces mêmes tiers et pour les activités non médicales, le Code de conduite du Groupe s'applique.

Le Groupe BIOSerinity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☒ **Respecte** les principes édictés dans la présente charte en matière de cadeaux et invitations ;
- ☒ **S'assure** que tout présent à des tiers reste exceptionnel ;
- ☒ **Ne donne ou n'accepte jamais** de cadeaux dans l'objectif d'obtenir ou de consentir à un traitement préférentiel ou de conserver certains contrats ;
- ☒ **Pense toujours** à s'interroger sur le caractère acceptable ou non de certains présents, mêmes modestes, et à toujours consulter sa hiérarchie en cas de doute ;

- **Respecte** les lois et réglementations nationales en vigueur et s'assure de la légalité d'offrir des cadeaux ou autres avantages, y compris de faible valeur, s'agissant tout particulièrement des agents publics.

### 3.2.5 Dons, Subventions et Sponsoring

Toutes les demandes d'octroi de don, subvention ou sponsoring doivent faire l'objet d'une demande d'approbation préalable à cet octroi. Les subventions, sponsoring et les dons ne peuvent être accordés que s'ils sont documentés par écrit, approuvés par la Direction Financière et sur la base d'un contrat écrit signé par un employé de la société BIOSerendity dûment mandaté et par les personnes autorisées à représenter le demandeur, signé avant que la subvention ou le don ne soit accordé.

Les dons et sponsoring reçus sont de facto interdits.

Les subventions reçues sont autorisées uniquement si elles sont octroyées par des organismes publics et sont destinées au financement de projets spécifiques.

Les dons, subventions et sponsoring faits au nom du Groupe BIOSerendity à des organismes ou associations caritatives doivent respecter les lois et réglementations en vigueur.

Le Groupe BIOSerendity attend de chaque collaborateur qu'il :

- **Respecte** les principes édictés par la présente charte en matière de dons, subventions et sponsoring ;
- **Veille au respect** des règles clés de sollicitation et d'autorisation des Dons, Subventions et Sponsoring offerts ;
- **Pense** toujours à s'interroger sur le caractère acceptable ou non de certaines demandes, mêmes modestes, et à toujours consulter sa hiérarchie en cas de doute.

### 3.2.6 Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts, qu'il soit potentiel ou réel, peut sérieusement porter atteinte à la réputation du Groupe BIOSerendity. De tels conflits sont susceptibles de se produire dès lors qu'un collaborateur se retrouve dans une situation où ses intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques altèrent son jugement en ne servant plus objectivement les intérêts de l'entreprise.

La notion d'intérêt personnel doit être appréhendée au sens large et recouvre des situations aussi diverses que variées. Les relations entretenues avec des amis proches ou des membres de la famille sont fréquemment à l'origine de telles situations notamment lorsqu'il s'agit d'embaucher ou de passer un contrat avec l'une de ces personnes. Par ailleurs, tout intérêt financier, qu'il s'agisse d'investissements ou de transactions personnels quels qu'ils soient avec un concurrent, un fournisseur ou un client peut engendrer un conflit d'intérêts. Enfin, lorsque l'on

exerce ou que l'on souhaite exercer un second emploi, si cela est autorisé par le contrat de travail avec l'entreprise, cette activité doit toujours être préalablement signalée à sa hiérarchie.

Pour autant, la survenance d'un conflit d'intérêts n'est pas forcément insurmontable, l'important étant de toujours avertir sa hiérarchie afin de voir s'il est possible ou non de remédier à cette situation. Ainsi, il conviendra de décider s'il est nécessaire de décharger une personne d'un dossier ou d'une négociation ou s'il est au contraire possible de l'autoriser à poursuivre son activité sous réserve de respecter certaines précautions ou adaptations.

- ☰ Nous devons nous assurer que les décisions que nous prenons ne sont pas influencées par nos propres intérêts mais prises exclusivement en fonction de l'intérêt du Groupe BIOserytity.
- ☰ Tout collaborateur se doit de signaler formellement toute situation personnelle générant un conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Le Groupe BIOserytity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Evite** toute situation qui pourrait le placer ou placer un tiers en conflit d'intérêts ;
- ☰ **Signale** dès que possible l'existence d'un conflit d'intérêts même potentiel à sa hiérarchie ;
- ☰ **Ne fasse jamais passer** ses intérêts personnels ou ceux de ses proches avant ceux du Groupe BIOserytity ;
- ☰ **Ne profite pas** de son poste au sein du Groupe BIOserytity pour procurer à lui-même ou permettre à des tiers de bénéficier d'avantages indus ;
- ☰ **N'utilise pas** d'information acquise à titre confidentiel dans le cadre de ses fonctions à des fins personnelles ou pour favoriser de quelque manière que ce soit ses proches (famille, amis...) ;
- ☰ **Refuse** courtoisement tout avantage, bien ou service, d'un partenaire, fournisseur ou client qui risquerait d'altérer l'objectivité de ses décisions professionnelles.

### 3.2.7 Respect de la libre Concurrence

De nombreux pays et régions ont mis en place des dispositifs législatifs ou réglementaires visant à assurer le libre échange sur le marché et à prévenir sinon sanctionner un certain nombre de pratiques qui empêcheraient, entraveraient ou fausseraient la concurrence. Ces pratiques peuvent prendre diverses formes. Il peut s'agir d'abus de position dominante, d'ententes verticales avec les fournisseurs ou clients ou encore d'ententes horizontales avec la concurrence (accords sur les prix ou répartition de marchés par exemple).

- ☰ Quel que soit le pays dans lequel nous sommes implantés, nous veillons à ne jamais enfreindre ces lois et à respecter nos concurrents comme nous voudrions qu'ils nous respectent. Convaincus de pouvoir nous démarquer sur le marché grâce à la qualité de nos produits, nous agissons de manière juste, intègre et honnête avec la concurrence ;
- ☰ Nous ne cherchons jamais à obtenir d'informations sur nos concurrents de manière illégitime ;

- ☰ Nous évitons tout contact informel susceptible de conduire à des agissements répréhensibles qui pourraient nuire à notre réputation ;
- ☰ Nous rappelons qu'une violation du droit de la concurrence peut entraîner de lourdes sanctions pour le Groupe comme pour le collaborateur à l'origine de l'acte prohibé.

Le Groupe BIOserytity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Respecte** les lois et règlementations en matière de concurrence ;
- ☰ **S'abstienne** de dénigrer la concurrence ;
- ☰ **Évite** toute discussion d'ordre confidentiel ou portant sur des sujets illicites avec un concurrent notamment lors d'évènements professionnels, en dehors de situations précisément définies et encadrées par des procédures adaptées ;
- ☰ **N'hésite pas** à contacter l'équipe Juridique Groupe en cas de doute sur des pratiques rencontrées ou suspectées ou pour toute question portant sur le droit de la concurrence ;
- ☰ **Signale** tout acte de concurrence déloyale susceptible d'affecter le Groupe BIOserytity dont il a connaissance.

### 3.2.8 Documents financiers

Le Groupe BIOserytity s'engage à ce que les informations financières qu'il communique, sous quelque forme que ce soit (rapports annuels, financiers, communiqués de presse, présentations publiques) en lien avec ses activités soient exactes, sincères et pertinentes.

Nous tenons l'ensemble de nos documents comptables conformément à la législation applicable. Tous les paiements et mouvements de produits que nous effectuons sont retranscrits de façon appropriée et transparente dans notre comptabilité et nous nous acquittons de nos obligations fiscales avec la plus grande rigueur.

Le Groupe BIOserytity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Respecte** l'ensemble des lois et règlementations applicables en matière de comptabilité, de fiscalité et de publication de comptes ;
- ☰ **Veille** à ce que toute transaction dont il a connaissance soit dûment enregistrée dans les livres et registres comptables.

### 3.2.9 Protection des informations sensibles/confidentielles<sup>3</sup>

Toute personne travaillant au service de notre Groupe peut avoir accès à un certain nombre d'informations confidentielles, c'est-à-dire des informations non encore rendues publiques qui peuvent être d'une grande valeur. Ces informations peuvent concerner des acquisitions, des

---

<sup>3</sup> Qu'il s'agisse des biens matériels de l'entreprise, de données sensibles, de droits de propriété intellectuelle ou tout simplement de l'image de l'entreprise, nos actifs nous permettent d'assurer notre développement économique futur. Protéger nos actifs, c'est avant tout assurer notre avenir

résultats financiers, des opérations marketing et commerciales ou encore des résultats d'études cliniques, par exemple.

Quelle que soit la nature de ces informations et le support utilisé, chaque collaborateur doit avoir conscience des conséquences néfastes que peut représenter la divulgation volontaire ou accidentelle de telles données pour l'entreprise.

Lorsque ces informations non publiques concernent ou impliquent certains de nos partenaires et sont susceptibles d'influer sur la valeur de leurs titres cotés en bourse, le collaborateur détenant ces informations a alors le statut d'initié. Dans une telle situation, la prudence et la discréction sont essentielles si nous ne voulons pas être à l'origine d'un délit d'initié dont les sanctions pour l'entreprise et pour le collaborateur initié peuvent être conséquentes.

En conséquence :

- ⌚ Nous protégeons les informations sensibles du Groupe en respectant consciencieusement les règles de conservation, diffusion, reproduction ou destruction applicables à ces données ;
- ⌚ Nous préservons la confidentialité des informations confidentielles qui nous sont remises par des tiers, que nous protégeons comme s'il s'agissait de nos propres informations, et nous ne les utilisons que pour les besoins pour lesquels elles nous ont été remises.

Le Groupe BIOserytity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ⌚ **Protège et empêche** toute divulgation d'informations confidentielles appartenant au Groupe ou à des tiers ;
- ⌚ **Limite** la communication d'informations confidentielles aux seules personnes qui ont besoin de les connaître ;
- ⌚ **Fasse preuve d'une vigilance** accrue en ce qui concerne les informations confidentielles lorsqu'il est dans un lieu public ;
- ⌚ **Applique** les bonnes pratiques de gestion de la confidentialité diffusées dans la charte informatique du Groupe ainsi que les bonnes pratiques de la communication électronique.
- ⌚ **Établisse** un accord de confidentialité avec ses partenaires à chaque fois que cela lui semble pertinent

### 3.2.10 Protection de la propriété intellectuelle<sup>4</sup>

Parce que l'innovation et la recherche sont les clés de notre réussite, les droits de propriété intellectuelle du Groupe BIOserytity constituent des biens incorporels, éléments essentiels de

---

<sup>4</sup> Qu'il s'agisse des biens matériels de l'entreprise, de données sensibles, de droits de propriété intellectuelle ou tout simplement de l'image de l'entreprise, nos actifs nous permettent d'assurer notre développement économique futur. Protéger nos actifs, c'est avant tout assurer notre avenir

son patrimoine, que chacun se doit de protéger et d'utiliser à bon escient. Ces actifs comprennent l'ensemble des brevets, modèles, marques, noms de domaine, droits d'auteur et autres connaissances scientifiques appartenant à notre entreprise et qui représentent de précieux avantages concurrentiels.

- ☰ Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des tiers en nous abstenant de tous agissements ou pratiques susceptibles de porter préjudice aux droits immatériels de nos concurrents ou partenaires ;
- ☰ Nous encourageons le développement d'un cadre légal et réglementaire propre à garantir une protection efficace de la propriété intellectuelle.

Le Groupe BIOserytity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Veille** à protéger les droits de propriété intellectuelle de l'entreprise en s'abstenant de communiquer sur des travaux de recherche et développement ou sur des projets en cours sans s'être assuré, au préalable, de la mise en place de demandes de brevets ou autres droits permettant à l'entreprise de s'en réserver l'exclusivité ;
- ☰ **Veille** tout particulièrement au respect des règles en vigueur au sein du Groupe en matière d'enregistrement des données de recherche et développement et de publication ;
- ☰ **Veille** à protéger les droits de propriété intellectuelle de l'entreprise en signalant toute utilisation frauduleuse ou non appropriée dont il a connaissance ;
- ☰ **Respecte** les droits de propriété intellectuelle des tiers n'hésitant pas à s'adresser à la Direction Produits & Technique si besoin ;
- ☰ **N'utilise ou n'installe pas** de logiciels non approuvés préalablement par la Direction des Systèmes d'Information ou pour lesquels nous n'avons pas obtenu de licence d'utilisation.

### 3.2.11 Protection de l'image de l'entreprise<sup>5</sup>

Le Groupe BIOserytity protège sa réputation et demande à chacun de ses collaborateurs de s'abstenir de parler au nom de l'entreprise sans en avoir eu l'autorisation préalable.

- ☰ Nous avons conscience de l'importance du développement des réseaux sociaux sur internet et respectons pleinement le droit pour tous les collaborateurs de s'exprimer et de partager leurs idées et opinions. Néanmoins, nous rappelons à nos collaborateurs de toujours faire preuve de réserve et d'éviter toute situation pouvant conduire à interpréter les propos tenus par un collaborateur comme étant ceux du Groupe BIOserytity ;
- ☰ Nous devons tous garder à l'esprit que l'image de notre Groupe dépend directement du comportement de chacun de nos collaborateurs. Nous souhaitons pérenniser cette

---

<sup>5</sup> Qu'il s'agisse des biens matériels de l'entreprise, de données sensibles, de droits de propriété intellectuelle ou tout simplement de l'image de l'entreprise, nos actifs nous permettent d'assurer notre développement économique futur. Protéger nos actifs, c'est avant tout assurer notre avenir

image et faire en sorte que chaque collaborateur puisse être fier de son appartenance au Groupe BIOseryty.

Le Groupe BIOseryty attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☒ **Ne s'exprime pas** au nom de l'entreprise sans en avoir eu l'autorisation
- ☒ **Ne dénigre pas** un collaborateur, un représentant du Groupe, l'entreprise ou un produit de l'entreprise sur les réseaux sociaux ou tout autre média et support ;
- ☒ **Évite de commenter** des déclarations officielles du Groupe BIOseryty ou de ses partenaires ;
- ☒ **Respecte** l'image et les valeurs du Groupe ;
- ☒ **Signale** toute action ou propos pouvant porter préjudice à la réputation du Groupe.

### 3.3 Notre éthique en tant qu'employeur

*Ce sont nos collaborateurs qui portent nos valeurs sur le terrain et développent notre activité au quotidien. Recruter, développer, former, proposer un cadre de travail propice au bien-être, fidéliser : les ressources humaines accompagnent la croissance de l'entreprise et ses collaborateurs dans leurs défis d'aujourd'hui et de demain.*

#### 3.3.1 Respect des partenaires

Soucieux du bien-être de ses collaborateurs, le Groupe BIOSerinity respecte l'ensemble des normes sociales applicables en droit du travail. Nous sommes convaincus qu'un environnement de travail agréable et respectueux des individus profite à tous et est source d'une plus grande efficacité et productivité pour le Groupe BIOSerinity.

Nous faisons en sorte que chaque collaborateur puisse s'épanouir dans son travail sans qu'il ne fasse l'objet de discrimination, qu'elle concerne son sexe, sa religion, ses origines, son âge, ses orientations politiques, ses orientations sexuelles, son apparence physique, son état de santé ou encore son handicap.

Chacun de nous a droit au respect et à la dignité et nous réprouvons toute forme de harcèlement qu'il soit d'ordre moral ou sexuel. Ainsi, nous rappelons que tout comportement ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant est inacceptable.

- Nous interdisons toute forme de harcèlement ainsi que toute forme de discrimination autre que celle qui pourrait viser à rétablir un équilibre en faveur d'une minorité conformément à la loi, et nous soulignons l'importance du respect mutuel, de la loyauté, de la solidarité et de la confiance entre collaborateurs ;
- Lorsqu'un collaborateur a connaissance ou est victime de l'un de ces types d'agissements, il ne doit pas hésiter à en parler et à contacter sa hiérarchie ou la Direction des Ressources Humaines dont il dépend.

Outre l'interdiction de ces agissements, nous accordons une grande importance à la diversité des talents et des compétences de chacun et nous désirons, plus que tout, développer les capacités de nos collaborateurs. L'employabilité de nos collaborateurs est un des axes majeurs de notre politique de ressources humaines. Le Groupe BIOSerinity souhaite valoriser la dimension humaine de chacun de ses métiers. L'ouverture d'esprit, la rigueur et le sens du résultat sont autant de qualités que nous souhaitons retrouver chez chacun de nos collaborateurs.

- Nous garantissons l'égalité des chances et accordons un traitement équitable et respectueux à chacun de nos collaborateurs dans leur perspective d'évolution professionnelle ainsi qu'à toute personne souhaitant nous rejoindre ;
- Nous nous engageons à accompagner le développement de chacun de nos collaborateurs grâce à une politique de formation.

Le Groupe BIOSerinity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Ait un comportement respectueux**, exempt de toute forme de discrimination ou harcèlement à l'égard d'un collaborateur ou d'un tiers ;
- ☰ **Fasse preuve d'ouverture d'esprit**, de courtoisie et de considération ;
- ☰ **Traite** les personnes qui l'entourent comme il voudrait qu'elles le traitent ;
- ☰ **Prenne soin**, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que celle des autres collaborateurs et informe les ressources humaines de toute situation dégradée, qu'il en soit victime ou simple témoin, en s'appuyant sur des éléments tangibles et objectivement vérifiables ;
- ☰ **Reconnaisse** le travail de chacun de ses collègues à sa juste valeur uniquement au vu du mérite et des résultats obtenus.

### 3.3.2 Respect de la vie privée

Préoccupation croissante au niveau mondial, la protection de la vie privée vise en particulier les données personnelles des individus. La notion de données nominatives personnelles doit être comprise comme toute information confiée au Groupe BIOSerinity, en lien avec un individu identifiable, que celui-ci soit un collaborateur, un patient, un client ou un partenaire.

Le Groupe BIOSerinity mesure l'importance de cette responsabilité et veille à ce que chacun de ses collaborateurs fasse preuve de prudence et prenne toutes les précautions nécessaires dans la protection et l'utilisation qui peut être faite de ces données. La divulgation ou la transmission de ces renseignements à des personnes externes à l'entreprise sans autorisation est strictement interdite. De la même manière, la diffusion de ces données à un collaborateur doit être limitée aux personnes ayant un besoin légitime d'avoir connaissance de ces informations. L'utilisation de ces informations doit également être conforme aux usages autorisés ou déclarés.

- ☰ Nous veillons à ne jamais détenir d'informations sur les personnes dans des conditions qui pourraient être contraires à la loi ;
- ☰ Nous assurons aux personnes dont nous détenons des données personnelles, une transparence quant à l'utilisation qui peut en être faite. Toute personne dispose d'un droit individuel de contrôle sur la collecte, le traitement, l'utilisation, la diffusion et le stockage de ses données, dans le respect des lois et règlements applicables. Nous nous engageons à n'utiliser ces informations que dans un but précis et légitime, sans jamais les conserver au-delà de ce qui est nécessaire ;
- ☰ D'une manière plus générale, le Groupe BIOSerinity s'engage à respecter l'intimité et la vie privée de tous ses collaborateurs ainsi que des tiers avec lesquels nous sommes en relation.

Le Groupe BIOSerinity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Observe** toutes les lois et réglementations en matière de protection des données nominatives personnelles y compris celles qui concernent la collecte, les fichiers ou traitements de données nominatives personnelles ou le transfert de telles données vers un autre pays ;
- ☰ **Protège** les données personnelles afin d'éviter toute divulgation fortuite non autorisée ;
- ☰ **Permette** aux personnes dont nous détenons des informations d'accéder à celles-ci et de les modifier conformément à leurs droits ;
- ☰ **Ne collecte jamais** plus d'informations nominatives personnelles que nécessaire ni ne les conserve plus de temps qu'il n'est nécessaire ;
- ☰ **Signale** tout vol, perte ou divulgation non autorisée de données personnelles.

### 3.3.3 Respect des dispositions sur l'hygiène et la sécurité

La mission de l'entreprise qui est d'apporter des réponses sûres et efficaces aux attentes des clients et patients en matière de santé et de bien-être, place d'elle-même la sécurité au cœur de ses préoccupations. C'est en toute logique que le Groupe BIOSerinity s'engage à proposer un cadre de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents du travail, des blessures et des maladies professionnelles.

Tout collaborateur doit pouvoir travailler dans un environnement qui ne présente pas de risque pour sa santé ou sa sécurité.

- ☰ Nous veillons à assurer la protection de tous en diffusant et développant constamment une culture de sécurité au sein de nos équipes. Cette démarche passe par une sensibilisation et une formation continue de nos collaborateurs ;
- ☰ Nous évaluons et identifions les risques afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées. En cas de survenance d'un risque, nous nous engageons à agir efficacement et rapidement afin de mettre en place dans les plus brefs délais les mesures correctives qui s'imposent ;
- ☰ Nous rappelons à nos collaborateurs que l'état d'ébriété est réglementé conformément aux législations et réglementations applicables ;
- ☰ Nous encourageons chacun de nos collaborateurs à faire part de ses remarques afin d'améliorer autant que possible la sécurité au sein du Groupe BIOSerinity. Nos collaborateurs ne doivent jamais hésiter à signaler tout dysfonctionnement ou évènement susceptible de présenter un danger pour sa sécurité ou celles de ses collègues.

Le Groupe BIOSerinity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Respecte** les lois et réglementations locales ainsi que l'ensemble des procédures et consignes d'hygiène et de sécurité prévues par le Groupe BIOSerinity ;
- ☰ **Se tienne informé** de l'évolution et des mises à jour des règles de sécurité ;

- ☰ **N'effectue aucune tâche** présentant un risque potentiel pour laquelle il n'aurait pas reçu une formation adaptée ;
- ☰ **Ne pénètre pas** dans des zones pour lesquelles il ne dispose pas de l'autorisation adéquate ;
- ☰ **Ne soit jamais** en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'emprise de drogues sur son lieu de travail ;
- ☰ **Signale** le plus tôt possible tout incident ou risque d'incident à sa hiérarchie ;
- ☰ **Contribue** activement à réduire les risques en partageant ses idées.

### 3.3.4 Utilisation des biens de l'entreprise

Nous mettons à disposition de nos collaborateurs un certain nombre d'outils et de matériels afin qu'ils puissent réaliser leurs activités professionnelles dans les meilleures conditions possibles.

- ☰ Chaque collaborateur doit veiller à faire bon usage de ces ressources et ne les utiliser que dans un objectif strictement professionnel qui sert les intérêts du Groupe BIOserytity ;
- ☰ Néanmoins, nous tolérons de manière exceptionnelle une utilisation à des fins personnelles de certains outils tels que la messagerie électronique dans la mesure où cela ne nuit pas au travail du collaborateur, cela n'affecte pas le bon fonctionnement du système d'information et cela ne porte pas atteinte à l'image de l'entreprise ;
- ☰ Nous devons tous prendre soin du matériel de l'entreprise et veiller à le protéger et à en préserver l'intégrité ;
- ☰ Nous ne devons jamais endommager, perdre, détourner à notre profit ou gaspiller les biens ou ressources de l'entreprise.

Le Groupe BIOserytity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **Évite** toute utilisation des biens et ressources de l'entreprise à des fins personnelles ;
- ☰ **N'emporte** aucun bien de l'entreprise sans autorisation ;
- ☰ **N'utilise** aucun appareil non autorisé pour travailler sur des informations ou documents appartenant au Groupe BIOserytity sans accord préalable de sa hiérarchie ;
- ☰ **Prenne soin** du matériel qui lui a été confié comme s'il s'agissait du sien ;
- ☰ **Respecte** les locaux et son lieu de travail ;
- ☰ **Signale** toute dégradation, perte ou vol de matériels à sa hiérarchie.

### 3.4 Notre éthique en tant qu'entreprise citoyenne et responsable

*À chaque étape du cycle de vie de nos produits, nous cherchons les moyens de limiter l'impact environnemental de nos activités en alliant performance économique et préservation de l'environnement.*

#### 3.4.1 Limiter nos impacts environnementaux

La protection de l'environnement est une préoccupation majeure du Groupe BIOsistency. La société BIOsistency veille à toujours s'assurer de respecter l'ensemble des normes et législations environnementales qui lui sont applicables. Nous voulons nous engager encore plus à innover durablement et à réduire notre empreinte environnementale sur l'ensemble du cycle de vie de nos produits et dans nos comportements au quotidien quels que soient nos métiers.

Pour cela :

- ⌚ Nous favorisons les économies d'eau et d'énergie ;
- ⌚ Nous recherchons l'utilisation d'énergies de sources renouvelables ;
- ⌚ Nous réduisons autant que possible les quantités de déchets ;
- ⌚ Nous favorisons le recyclage de l'eau et des déchets ;
- ⌚ Nous limitons toute forme d'émission polluante que ce soit dans l'eau, l'air ou le sol ;
- ⌚ Nous travaillons à la réduction de l'empreinte environnementale de nos procédés de fabrication ;
- ⌚ Nous favorisons les éco-comportements par la sensibilisation de nos salariés ;
- ⌚ Nous nous assurons de la pérennité des ressources naturelles utilisées ;
- ⌚ Nous tâchons d'identifier, d'atténuer et de contrôler les risques environnementaux aussi rapidement que possible afin d'adopter les mesures appropriées dans les plus brefs délais.

Le Groupe BIOsistency attend de chaque collaborateur qu'il :

- ⌚ **Respecte** l'ensemble des règles et procédures en matière d'environnement ;
- ⌚ **Se sente responsable** en contribuant activement à améliorer et à réduire l'impact environnemental de son activité au quotidien ;
- ⌚ **Signale** tout dysfonctionnement pouvant présenter un risque pour l'environnement, en informant sa hiérarchie ou toute autre personne habilitée à traiter le problème ;
- ⌚ **Participe** auprès des fournisseurs et partenaires à la promotion de l'importance du respect des règles en matière de protection de l'environnement.

### 3.4.2 Nos engagements auprès de nos partenaires

Cette Charte Ethique est rendue publique auprès de toutes nos parties prenantes externes. Nous respectons l'ensemble de nos engagements vis-à-vis de nos partenaires et attendons d'eux la même rigueur, la même loyauté et le même engagement éthique.

- ☰ Parce que nous ne pouvons travailler avec des partenaires dont les principes ou les méthodes seraient incompatibles avec les nôtres, nous les encourageons à respecter nos principes et valeurs avec la même vigilance que nous, afin de contribuer ensemble à la diffusion de bonnes pratiques des affaires et au développement de l'éthique dans les relations commerciales ;
- ☰ Nous demandons à nos partenaires d'être attentifs au respect des normes et procédures en matière de droits de l'homme, de conditions de travail de leurs salariés (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect de la liberté d'association, promotion de la diversité, des droits de la femme, respect du droit des peuples de disposer de leurs ressources naturelles et droit à la santé).

Le Groupe BIOsensitivity attend de chaque collaborateur qu'il :

- ☰ **N'hésite jamais** à rappeler et à diffuser nos principes et valeurs auprès de nos partenaires ;
- ☰ **Signale** à sa hiérarchie toute pratique d'un partenaire contraire à nos principes et valeurs.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 2025

Président de Biosensitivity

